

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 31 JANVIER 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission le lundi de 10h à 11h30.
Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Visite confirmation Eclairage reportée suite conditions météo:

+ GRENOBLE (ESPAGNAC – VAUCANSON) prévue le 20/02

+ DOMARIN prévue le 09/02

En attente de planification :

+ VEZERONCE

+ ST MARTIN D'URIAGE

La commission prendra contact avec les mairies pour les nouvelles dates de contrôle des éclairages ci-dessus.

Courriers envoyés :

- **CLUBS**: NOTRE DAME de MESSAGE - TENCIN
- **LIGUE** : SEYSSINS (AOP)
- **MAIRIE** : NOTRE DAME de MESSAGE

**CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS
SPORTIVES :**

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	Courrier mairie/club
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5	Tests avt

GUIERS			SYE	18/03/17
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**
Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- . LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandé suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

« F A F A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

EXCLUSIVITE

Opération « Exclusivité Clubs » reconduite pour 2016/2017

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur et dans la continuité de son appel à projets « Horizon Bleu 2016 », la Fédération propose pour la 2^{ème} saison à ses Clubs du matériel à prix réduit.

La FFF, qui prend à sa charge comme la saison dernière près de 75% de l'opération (routage compris), propose les mêmes produits avec pour objectifs d'améliorer la pratique du football des petits (U6 –U9) avec des buts mobiles, mais également de diversifier l'offre de pratique pour les catégories plus âgées avec des filets de tennis-ballon.

L'offre est ainsi réservée aux clubs affiliés ayant au moins 10 licenciés parmi les catégories U6,U7,U8 ou U9.

Produits proposés :

- Paire de buts de Foot à 5 (U8-U9) 4m x 1.5m – Coût Club 100€ TTC
- Paire de mini-buts (U6-U7) 2.4m x 1.2m – Coût Club 45€ TTC
- Filet de tennis-ballon 6m x 1.1m – Coût Club 50€ TTC

La demande ne peut excéder 2 exemplaires de chaque produit.

Les Clubs n'ayant pas commandé de produits lors de la saison 2015/2016 seront prioritaires, les autres seront traités par ordre d'arrivée des réponses.

Un e-mail d'information a été envoyé à tous les clubs du District sur leur boîte Irafoot.org.

La commande est à passer pour le 10 février 2017 au plus tard.

Voir les produits : <https://goo.gl/BZ97ps>

SUBVENTION FAFA

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur de projet peut prendre contact auprès de la commission FAFA du District pour avis.

Suite aux informations ci-dessous, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour où reporté de « HORIZON BLEU » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

Pour cette **saison 2016- 2017, la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES** dispose d'une enveloppe de 583000euro pour les dossiers infrastructures. En conséquence l'enveloppe du District de l'ISERE s'élève à 89775euro.

La Ligue a retransmis aux Districts les dossiers « **HORIZON BLEU2016** » restés en attente à la Ligue. Pour le District de l'ISERE (6dossiers), où après vérification auprès des porteurs de projets que seulement 4 dossiers étaient toujours d'actualité.

Les 2 autres dossiers étant reportés sur la prochaine enveloppe de subvention 2017/2018.

Suite à cela, un courrier a été effectué à chacun des quatre porteurs de projets restants, en leur demandant de corriger le plan de financement tenant compte de la nouvelle subvention fixée pour chacun des projets.

Une date de retour pour les 4 dossiers ci-dessous a été fixée pour le **25 janvier 2017**.

N°	Porteur du Projet	Travaux	Eligible	Retour effectué le :
24	Mairie AOSTE	3/5/7/8	33850€	25/01/2017
23	Mairie ST GENIX sur GUIERS	7	33850€	26/01/2017
9	Mairie ST VERAND	3	19000€	19/01/2017
41	Club ASL ST CASSIEN	6	3075€	19/01/2017

Ces quatre dossiers seront envoyés à la LAURAFoot le 01/02/2017.

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu pour la saison 2016/2017.